



Petite Unité de
Vie « MARPA
ANAÏS »

1, Place de l'Ecole
71460 Cormatin

Livret d'accueil

La MARPA ANAIS est une Petite Unité de Vie. Nous pouvons accueillir 24 personnes, seules ou en couple, dans des logements privatifs regroupés autour d'espaces collectifs.

Les locaux sont adaptés aux besoins des personnes âgées qui, tout en conservant leur indépendance, bénéficient des services assurés par le personnel de la MARPA ANAIS et ses partenaires.

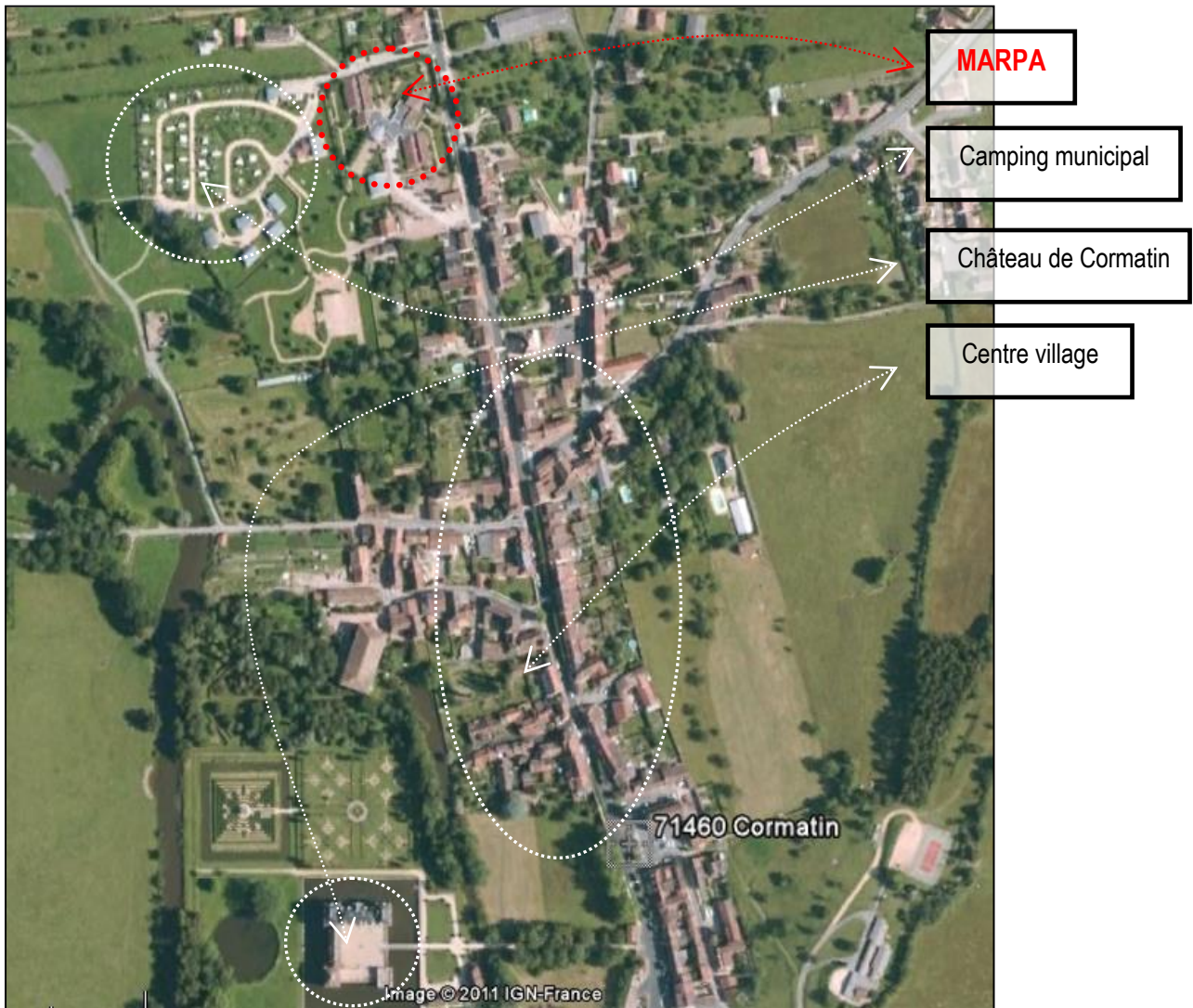
Nous offrons un environnement sécurisé et ouvert sur l'extérieur.

Nous sommes situés au cœur de la Bourgogne, dans le bourg de Cormatin, près des commerces et des différents services.

Notre établissement est géré par « l'Association Pour le Maintien dans le Cadre de Vie ».

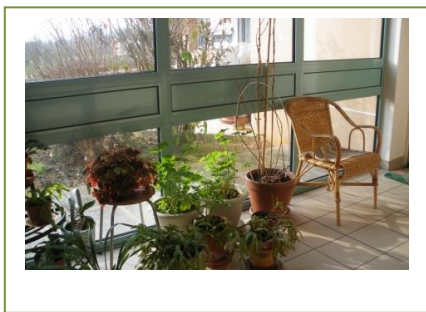
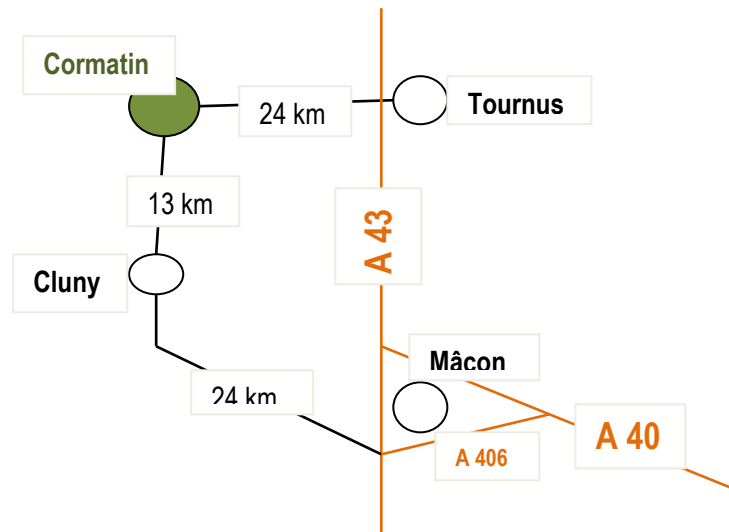


Notre situation géographique



Vos proches peuvent trouver à Cormatin des possibilités d'hébergement : gîtes, camping, hôtel.

Pour venir à Cormatin



Notre établissement

La MARPA ANAIS a été créée en 1994, la gestion du budget est assurée par une association loi 1901 sans but lucratif qui est l'Association pour le Maintien dans le Cadre de Vie (AMCV). Le Conseil d'Administration de cette association est composé de représentants locaux, d'élus, d'associations, de représentants de résidents et de leurs familles.

La MARPA Anaïs de CORMATIN accueille en priorité des personnes seules, ou en couple, âgées de plus de 60 ans, situées sur la commune de Cormatin et les communes environnantes associées au projet : Cortevaix, Blanot, Bray, Sigy le Châtel, Cortambert, Saint Ythaire, Savigny sur Grosne, Taizé, Chissey les Mâcon, Curtil sous Burnand, Malay, Ameugny, Bissy sous Uxelles, Bonnay, Chapaize, Flagy, Massilly, Sailly. Mais ces priorités ne sauraient être exclusives et l'Association pour le Maintien dans le Cadre de Vie peut agréer toute candidature sans distinction d'origine.

Labélisé MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées) dès sa création, notre établissement est une Petite Unité de Vie depuis janvier 2009.

Notre établissement est

- *Habilité à l'aide sociale par le Conseil Départemental de Saône et Loire*
- *Conventionné Allocation Personnalisée au Logement*

Nous accueillons des personnes âgées de 60 ans et plus, seule ou en couple.

La MARPA ANAIS est un lieu ouvert (chaque résident est libre de ses déplacements) qui ne peut répondre à certaines situations et certains besoins (personnes Alzheimer et apparentée à un stade avancé de la maladie, grande dépendance).

Les professionnels

L'équipe ANAIS est composée d'une directrice et d'agents polyvalents. Notre organisation permet d'assurer une présence 24h/24h et 7 jrs/7jrs.

Nous travaillons avec l'ADMR et le SSIAD de Saint Gengoux le National, les médecins libéraux, les infirmières et les paramédicaux en libéral.

Les prestations

Votre domicile personnel

Nous disposons de 18 appartements non meublés et de 4 appartements meublés pour l'hébergement permanent ou temporaire.

La configuration des appartements non meublés : un coin cuisine, un salon chambre ou un salon et une chambre, un sanitaire complet et adapté, une terrasse privative. Le résident l'aménage selon son désir dans le respect des normes de sécurité.

La configuration des appartements meublés : un coin cuisine, un salon chambre, un sanitaire complet et adapté.

Le mode de chauffage est électrique. La MARPA ANAIS assure un chauffage de base à 15°, le complément est à la charge du résident (relevé individuels).

Nous intervenons une fois par semaine pour l'entretien de votre logement.

Chaque résident reçoit un émetteur de télé-sécurité.

La présence d'un animal domestique est admise, dans les limites prévues dans le règlement de fonctionnement et le contrat de séjour.

Le résident doit être titulaire d'une garantie responsabilité civile et d'un contrat d'assurance habitation.

Les espaces collectifs sont principalement la salle de restaurant et le salon.

Les services d'accompagnement de la dépendance sont assurés par notre établissement et, par convention, par l'ADMR de Saint Gengoux le National.

L'animation

L'établissement est ouvert et les résidents peuvent avoir des activités hors de l'établissement. Nous proposons des animations régulièrement.

Les soins

Les résidents ont le libre choix de leur médecin et des personnels paramédicaux.

Par conventions, les soins sont assurés par le Cabinet Infirmier de Cormatin et le SSIAD de Saint Gengoux le National.

Dans le cadre du projet de vie, nous assurons le suivi et la coordination des différents intervenants.

Des services personnalisés

Chaque personne bénéficie d'un projet de vie. Il permet de vous proposer un accompagnement adapté à vos besoins et à vos demandes, adapté à l'évolution de votre situation.

Les services permanents

La permanence du personnel 24h/24 et l'assistance à la personne.

L'entretien des logements une fois par semaine.

Le service d'une collation tous les après-midi au domicile du résident ou en salle de restaurant.

Le service du déjeuner en salle de restaurant, obligatoire pour tous les résidents.

Les services à usage facultatifs

Nous proposons un service de restauration facultatif, qui comprend le petit déjeuner, et le repas du soir. Chaque résident utilise ce service en fonction de ses besoins. Il a aussi la possibilité de préparer des repas dans son appartement.

Nous pouvons assurer l'entretien du linge si le résident le souhaite.

L'hébergement temporaire

Ce mode d'accueil fait partie des dispositifs d'aide et d'accompagnement de la personne vivant à domicile et de ses aidants. Nous pouvons répondre à des besoins saisonniers. L'hébergement temporaire peut aussi être une aide pour se préparer à une entrée à la MARPA ANAIS ou un autre établissement.

Le contenu de la prise en charge est pensé en complémentarité et dans la continuité de la prise en charge à domicile. Nous mettons en œuvre un partenariat avec les structures d'aide et de soin à domicile et avec le médecin traitant du lieu de résidence de la personne.

La durée, la fréquence de l'accueil sont fonction des besoins et de la situation des personnes et de leurs aidants.

L'accueil temporaire peut se faire dans des logements meublés ou non (à charge de la personne et de sa famille de meubler le logement).

Nous fournissons et assurons l'entretien du linge de maison. L'entretien du logement est fait une fois par semaine.

Les services optionnels : *Le service du petit-déjeuner et du dîner, l'entretien du linge personnel.*

L'admission et l'accueil

L'accueil, dans un premier temps, a pour objectif de vous aider dans votre choix de venir vivre ou non à la MARPA ANAIS. La visite et les entretiens, l'inscription sur la liste d'attente, ne sont pas un engagement. Il est possible de revenir sur sa première décision.

L'accueil physique et téléphonique est un premier contact avec vous et votre famille, afin de voir si les compétences de la MARPA ANAIS correspondent à vos attentes et à vos besoins.

Une visite et un premier entretien sont proposés à toutes les personnes qui nous sollicitent pour avoir des informations. Ils sont pensés et conduits pour vous aider à prendre une décision. Ils vont nous aider à faire mutuellement connaissance. Ces rencontres permettent d'aborder les aspects matériels et l'organisation de votre futur accompagnement (le coût de l'hébergement et les ressources de la personne ; les dispositifs d'aide financière (APA, aide sociale, APL) ; les prestations hébergement et les prestations en option ; la vie sociale et l'animation ; la prise en charge de la dépendance et les soins ; l'appartement et son aménagement).

Des documents vous sont remis : le dossier d'inscription et les démarches à suivre concernant le dossier administratif, le livret d'accueil, les tarifs, le règlement de fonctionnement de la MARPA ANAIS, la charte nationale des droits et libertés des personnes âgées dépendantes. Des documents concernant les intervenants extérieurs.

Au moment de l'admission, un contrat de séjour fixera les conditions d'accompagnement.

La participation des résidents et de leurs familles à « l'Association Pour le Maintien dans le Cadre de Vie »

Les résidents et leurs familles sont associés à la vie de l'établissement. Ils peuvent être élus au conseil d'administration de « l'Association Pour le Maintien dans le Cadre de Vie ». Deux sièges pour les résidents et deux sièges pour les familles des résidents sont prévus. La candidature se fait lors de l'assemblée générale. Les personnes sont élues pour 3 ans. Lorsqu'un siège est vacant, il est pourvu à l'assemblée générale suivante. Les familles élues au conseil d'administration et qui n'ont plus de parent résidant dans l'établissement, peuvent rester au conseil d'administration si elles le souhaitent. Le siège représentant famille de résident devient vacant et peut être pourvu à l'assemblée générale suivante.

Chaque année, il est demandé une adhésion d'1 € à chaque résident.

TARIFS AU 01 JANVIER 2018

Types de Logements	T1 26m ² Pers.seule	T1 23m ² Pers.seule	T1Bis38m ² Pers.seule	T2 56m ² Pers.seule	T1 Bis Couple	T2 Couple
<u>Loyers et charges locatives :</u> > Frais de fonctionnement de la Marpa (administration, gestion, entretien) > Charges locatives	339.55	504.85	554.76	583.29	554.76	583.29
<u>Charges de services communes :</u> > Eau, chauffage, électricité des parties communes > 15° de chauffage au sol > Eau courante > Frais de personnel d'accompagnement et d'animation > Permanence 24h/24 > Entretien du logement une fois par semaine > Charges de téléassistance > Charges de gestion courante > Charges de services collectifs > Charges externes diverses > Amortissements et provisions	513.38	612.33 avec électricité comprise et entretien des draps une fois par semaine	480.74	655.25	707.57	882.06
Total des charges obligatoires	852.93€	1117.18€	1035.50€	1238.54€	1262.33€	1465.35€

<u>Services :</u>		<u>Charges en plus à prévoir :</u>
Petit déjeuner (Facultatif)	2.11 €	Abonnement téléphonique Abonnement EDF Redevance télévision, le cas échéant Taxe d'habitation, le cas échéant Taxe ordure ménagère : 6€ par mois
Déjeuner (Obligatoire)	8.75 €	<u>Sommes déductibles le cas échéant :</u> Aide personnalisée au logement (APL), selon les ressources
Dîner (Facultatif)	4.09 €	Etablissement habilité à l'aide sociale du Conseil Général
Déjeuner Aînés ruraux	10.11 €	Caution demandée à l'entrée où dans le mois qui suit, équivalent à un mois de loyer
Déjeuner invité (selon les places disponibles)	12.21 €	Loyer dû à terme échu
Entretien du linge (Facultatif)	12.21 €	<u>Tarif dépendance :</u> (Tarif journalier)
Soit 3 repas par jour	14.95 €	Gir 1: 16.94€ Gir 2 : 14.23€ Gir 3 : 11.18€ Gir 4 : 7.11€



Les membres du bureau de l'association de gestion
de la MARPA Anais:

Mr. BORDET Jean-François, Président
Mr LEMAITRE Jannick, Vice-président
Mme FERNANDEZ Louise, secrétaire-adjointe
Mme TERRIER Mauricette, Trésorière
Mme PEPE Michèle, Trésorière-adjointe
Mme BUDIN Josette, membre
Mme LITAUDON Bernadette, membre

Pour tous renseignements, contacter :

Céline MEUGNIER
Responsable de Maison